



Assemblée communale ordinaire du mardi 13 mai 2025 20h à l'Auberge de la Couronne

Afin de faciliter la prise du présent procès-verbal, la forme masculine est préférée.

Présidence : Monsieur Nicolas Hassler, Syndic

Membres présents : 56 citoyens et citoyennes ainsi que 2 non citoyen et citoyenne

Excusés : Mesdames Nathalie Bovigny et Valérie Kolly, ainsi que Monsieur Jean-Marc Piguet

Monsieur Nicolas Hassler, Syndic, ouvre cette assemblée qui traitera plus particulièrement des comptes. Au nom des autorités communales, Monsieur le Syndic remercie l'assistance de prendre la peine de suivre ces délibérations et de s'intéresser à la vie de notre commune.

Après nomination des personnes suivantes en tant que scrutateurs, le bureau de l'assemblée est valablement constitué :

Partie gauche de la salle ainsi que la table du Conseil communal : Monsieur Samuel Keusen

Partie droite de la salle : Monsieur Vincent Ruffieux

Monsieur le Syndic informe la population que l'assemblée est enregistrée, demande à la Secrétaire communale, Madame Prescilia Genoud, de tenir le procès-verbal des délibérations et à la population d'annoncer son nom et prénom lors des interventions, ceci dans le but de faciliter la prise du procès-verbal.

Il prie également les personnes qui ne sont pas citoyennes de la commune de Sâles ou qui ont déposé leurs papiers durant les cinq derniers jours de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il demande à ces personnes de lever spontanément la main afin d'être identifiées par les scrutateurs.

Pour rappel, selon la LCo (Loi sur les communes), l'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote peut avoir lieu au scrutin secret lorsque la demande est faite avant chaque vote et admise par le cinquième des membres présents (art. 18 LCo).

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué par tout-ménage officiel, par avis au pilier public de Sâles ainsi que par avis dans la *Feuille Officielle du 25 avril 2025*.

Les documents d'usage ont été déposés pour consultation au secrétariat communal ainsi que sur le site internet www.commune-sales.ch. Le rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Gefid Conseils SA et les comptes détaillés figuraient également sur le site internet de la commune. Monsieur le Syndic demande s'il y a des remarques sur le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour ; rien n'est formulé.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2024

(Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale et sur le site internet)

2. Comptes communaux 2024

- 2.1 comptes de résultats
- 2.2 comptes des investissements
- 2.3 rapport de la commission financière
- 2.4 vote

3. Investissements complémentaires 2025

- 3.1 Crédit d'étude pour les bâtiments scolaires
- 3.2 Crédit additionnel pour les travaux de rénovation de la boulangerie de Sâles



4. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2024

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée, le procès-verbal de la dernière réunion ne sera pas lu. Il était à disposition ainsi que tous les documents d'usage, au secrétariat et sur le site internet de la commune, où chaque citoyen avait la faculté de les consulter. Le principal point traité concernait le budget 2025 ; un résumé a paru dans le bulletin communal *Les Quatre font la Une*.

Approbation

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée, à l'unanimité, à raison de 56 oui. Madame Prescilia Genoud, Secrétaire communale, est remerciée pour la rédaction de ce dernier.

2. Comptes communaux 2024

COMPTES DE RESULTAT 2024

Monsieur le Syndic passe en revue les différents comptes de résultat et apporte les commentaires principaux cités ci-dessous. Ces comptes étaient à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture et le détail figurait sur le site internet de la commune.

0. Administration générale

Charges CHF 826'160.35

Produits CHF 262'373.45

Différence par rapport au budget CHF -7'957.69

01. Législatif et exécutif : Il s'agit des vacations des membres du Conseil communal ainsi que des Commissions, conformes au budget, ainsi que des frais liés aux assemblées communales et de l'organe de révision.

02. Administration générale : Les frais relatifs aux services généraux sont conformes au budget avec une amélioration de CHF 6'633.00, notamment grâce à du matériel de bureau moins élevé que prévu. L'entretien des véhicules supplémentaire est relevé. Les entrées supplémentaires de locations de la salle de la Scierie compensent une partie du tarif élevé de l'électricité.

1. Ordre et sécurité publics, défense

Charges CHF 189'169.54

Produits CHF 64'454.15

Différence par rapport au budget CHF 8'055.54

14. Questions juridiques : Principalement la participation aux Curatelles SRG ainsi que des frais d'avocats, engagés par la commune, soit CHF 6'191.15 pour le volet éolien et CHF 10'650.00 pour les parchets communaux.

15. Service du feu : Participation au service des Secours Sud Fribourgeois (SSF)

16. Défense : En charges, la participation au stand de tir (CHF 2.50 par habitants), les frais de la protection civile, y compris l'amortissement planifié des abris PC.

2. Formation

Charges CHF 2'061'855.69

Produits CHF 318'852.90

Différence par rapport au budget CHF -21'109.75

De manière générale, il s'agit de prestations liées, c'est-à-dire que le canton facture en fonction du nombre effectif d'élèves.

21. Cycle scolaire obligatoire : Participation aux dépenses cantonales (charges liées) pour CHF 601'832.00, au CO de la Gruyère pour CHF 472'245.00 et au Conservatoire pour CHF 41'742.00.

Dépenses du cercle scolaire CHF 337'057.45 dont 61.40% à la charge de la commune de Sâles, soit CHF 206'960.85 selon la clé de répartition intercommunale (50% la population légale – 50% le nombre d'élèves). En produit, la participation de la commune de Vaulruz, Sâles étant la commune siège.



Les frais de transports scolaires représentent la charge la plus importante pour le cercle scolaire, à hauteur de CHF 259'421.45. La part de Sâles est de CHF 159'290.60.

Le solde de ce compte étant la participation de la commune à l'accueil extrascolaire (AES), à hauteur de CHF 55'699.45.

Les charges des bâtiments scolaires : mobilier scolaire, maintenance informatique, conciergerie, charges de chauffage, entretien et amortissements des bâtiments scolaires figurent dans ce poste.

22. Ecoles spécialisées : Contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie (charges liées).

23. Formation professionnelle : Participation aux dépenses cantonales (charges liées) CHF 24'393.00 et bourses scolaires communales CHF 6'200.00.

La répartition des frais du chapitre scolaire : 53% pour le cycle obligatoire (comprenant également les transports scolaires et les bâtiments), 26% pour le cycle d'orientation, 2% la formation professionnelle obligatoire, 14% les écoles spécialisées, 2% pour le conservatoire ainsi que 3% pour l'Accueil extrascolaire.

Comme déjà évoqué lors de précédentes assemblées, un graphique porté à l'écran représente l'évolution du coût des transports scolaires : jusqu'en 2016, les frais de transports scolaires étaient centralisés par le canton pour toutes les communes. Une participation était demandée à chaque commune sous la forme de charges liées. À partir de 2017, la commune a pris en charge les transports de la Sionge, en raison du caractère dangereux de la route. À la suite de la nouvelle loi scolaire, les frais de transports sont intégralement pris en charge par la commune et ce à partir de juillet 2018. En 2019, les frais sont répartis entre l'ancien cercle scolaire et le nouveau cercle scolaire. La participation de la commune de Vaulruz est de CHF 37'135.00 pour un total de CHF 212'611.00. L'année 2020 est le premier exercice complet. En 2024, la part de Sâles s'élève à CHF 159'290.60, en hausse par rapport à 2023, notamment due à la clé de répartition et au changement de prestataire.

3. Culte, culture et loisirs

Charges CHF 435'384.29

Produits CHF 49'199.30

Différence par rapport au budget CHF 37'409.25

32. Culture : Participation à Option Gruyère, pour CHF 9'711.40. Pour la bibliothèque Matulu, CHF 3'000.00 dont la moitié est prise en charge par la commune de Vaulruz.

34. Sport et loisirs : Conciergerie, frais de fonctionnement et d'entretien, amortissement planifié du bâtiment. Les charges énergétiques (électricité, eau et chauffage) ont augmenté selon les tarifs appliqués par les différents acteurs. Le remplacement de l'éclairage de la scène de la salle polyvalente, dû à l'obsolescence des ampoules, pour CHF 17'000.00, ainsi que les travaux de carrelage au sous-sol, dans les vestiaires, pour CHF 13'675.00. En produit, la participation du FC la Sionge à hauteur de CHF 16'000.00, ainsi qu'une hausse de produits de locations de la salle « La Lisière », pour CHF 17'557.00.

4. Santé

Charges CHF 610'299.49

Produits CHF 39'710.60

Différence par rapport au budget CHF -76'615.39

Le compte santé est essentiellement constitué de charges liées, c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales, facturées selon une clé de répartition.

40. Hôpitaux, établissements médico-sociaux : Il s'agit de la part aux coûts résiduels des soins et de frais des EMS régionaux, y compris la participation au déficit de l'EMS La Sionge. Les frais d'accompagnement personnes âgées en EMS ainsi que la participation au déficit de l'EMS de la Sionge ont été inférieurs de CHF 69'019.00.

42. Soins ambulatoires : Soins à domicile, indemnités forfaitaires et puériculture, participation au service d'ambulances du Secours Sud Fribourgeois (SSF) (uniquement charges liées). Au niveau des ambulances, à noter le remboursement, dans les comptes 2024, d'un remboursement exceptionnel de CHF 7'926.05.

43. Prévention : Service dentaire scolaire (entièrement remboursé) et subventions aux soins dentaires, selon le règlement communal en la matière.

49. Santé publique non mentionnée ailleurs : Participation au dispositif sanitaire lors d'évènement(s) majeur(s) (charge liée cantonale).

5. Prévoyance sociales



Charges CHF 742'466.95
Produits CHF 67'959.80
Différence par rapport au budget CHF -10'712.45

52. Invalidité : Charges liées cantonales.

53. Vieillesse et survivants : En charges, les frais relatifs à la Commission seniors et la participation aux primes AVS pour personnes sans activité. En produit, la rétribution pour l'agent AVS ainsi que les participations privées reçues pour la sortie à Berne avec les seniors.

54. Famille et jeunesse : Subventions aux crèches et garderies, à l'Accueil familial de jour et à l'école maternelle. Ce poste enregistre une diminution de CHF 7'053.00 en raison du nombre moins élevé de parents ayant recours à ces services, ainsi que la diminution de dossiers porteurs.

55. Chômage : Charges liées cantonales.

57. Aide sociale et domaine de l'asile : Principalement la part communale au Service social de la Gruyère (RSSG) pour CHF 192'487.00 et aux services sociaux spécialisé pour CHF 2'906.00.

6. Trafic et télécommunications

Charges CHF 483'571.97
Produits CHF 56'655.83
Différence par rapport au budget CHF -7'277.67

61. Routes communales et génie civil : Les frais liés au déneigement se montent à CHF 60'629.55 alors que le budget prévoyait un montant de CHF 50'000.00. Le nouveau contrat et la météo reste la principale incidence sur le compte. Pour information, l'entreprise Marc Savary sàrl a remplacé Nicolas Bussard pour le déneigement des routes communales : leurs véhicules sont équipés de saleuse. Les amortissements planifiés représentent CHF 124'249.90. Les autres charges sont les frais d'entretien d'éclairage public, salaire et prestations sociales de l'employé de l'édilité.

62. Transports publics : Charges liées pour la part aux dépenses cantonales pour le trafic régional ainsi que la part au fond fédéral d'infrastructure ferroviaire. Il est précisé que, depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune vend des cartes journalières dégriffées CFF.

7. Protection de l'environnement, aménagement

Charges CHF 1'034'876.28
Produits CHF 911'596.77
Différence par rapport au budget CHF 13'862.45

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les déchets. Une tolérance de 70% du degré de couverture pour la gestion des déchets est tolérée ; en cas de bénéfice des financements spéciaux, celui-ci est attribué à la réserve.

71. Approvisionnement en eau : Achat et vente d'eau, entretien du réseau et des compteurs. Le montant des recettes est la taxe d'épuration, selon le règlement communal en vigueur.

72. Traitement des eaux usées : Pour les charges, divers frais de l'AIMPGPS (station d'épuration), entretien du réseau communal d'épuration EU et EC et en produits la taxe d'épuration, selon le règlement communal en vigueur.

73. Gestion des déchets : Le taux de couverture est de 74.40%.

74. Aménagement des cours d'eau : Le projet d'endiguement intercommunal de la Sionge suit son cours. Les travaux d'entretien de curage et d'entrée du ruisseau ont été effectués en 2024.

75. Protection des espèces et du paysage : Le poste concerne la commission des marais de Maules et de Sâles.

76. Lutte contre la pollution de l'environnement : Les travaux de revitalisation du site pollué de Maules sont en cours, suivant les discussions avec le Service cantonal de l'environnement et de l'ingénieur mandaté pour le suivi du dossier.

77. Protection de l'environnement, autres : Le poste concerne l'entretien du cimetière en charge et les taxes d'inhumation selon le règlement communal, en produit. Deux rangées de tombes ont été désaffectées en 2024.

79. Aménagement du territoire : La cotisation à l'ARG (Association régionale de la Gruyère) pour CHF 27'181.00, ainsi que les honoraires pour l'analyse des emprises de l'ERE pour CHF 9'966.00. En produits, les émoluments communaux perçus en matière de construction.

8. Economie publique

Charges CHF 4'665.00
Produits CHF 23'340.10
Différence par rapport au budget CHF -298.44

82. Sylviculture : La part au résultat bénéficiaire 2024 du Triage forestier est meilleure que planifiée, avec un montant de CHF 21'018.00.



83. Tourisme : Correspond à la cotisation à La Gruyère Tourisme (CHF 2.50 par habitant).

9. Finances et impôts

Charges CHF 240'682.20

Produits CHF 5'022'208.40

Différence par rapport au budget CHF 211'823.42

91. Finances et impôts :

Les impôts des personnes physiques sont supérieurs de CHF 312'021.00, dus à des rentrées fiscales 2022 et 2023 meilleures que provisionnées. À noter qu'en 2024, près de la moitié de ce montant a été causé par la facturation des rappels d'impôts, à hauteur de CHF 149'000.00. L'impôt sur les prestations en capital et l'impôt à la source ont été inférieurs de CHF 67'421.00 et CHF 12'865.30. Un montant de CHF 37'488.00 a été mis en perte sur débiteurs pour 2024. Celui-ci est supérieur aux années précédentes. L'impôt des personnes morales est inférieur à CHF 9'358.00. Les appartements vacants et les travaux de réfection sur différents immeubles impactent les revenus 2024. Pour information, la régie, Gruyère Immo SA, s'occupe de la gestion administrative et technique de nos appartements locatifs.

93. Péréquation : Recettes liées à la péréquation intercommunale, conforme au budget. Il s'agit d'un instrument d'équilibre entre communes : les plus riches payant pour les moins favorisées. En augmentation ces dernières années, ce qui est mauvais signe car cela signifie que le potentiel contributif de notre commune est en baisse, comme indiqué dans les positions impôts.

95. Part aux recettes sans affectation : Produits liés concernant l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur, selon l'Office de la circulation et de la navigation du canton de Fribourg (OCN).

96. Administration de la fortune et de la dette : Ce poste concerne la gestion du patrimoine financier de la commune, défini selon les critères MCH2, soit : les bâtiments en location, le restaurant de la Couronne et les parchets communaux.

97. Redistribution : Redistribution de la taxe sur le CO2 aux entreprises, par la caisse de compensation, sur la base de la masse salariale AVS déclarée.

99. Poste non ventilable : La part de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif MCH2 n'est pas utilisée pour les comptes 2024. (La réévaluation des patrimoines implique la création de réserves de retraitement distinctes. Une réserve est créée en lien avec la réévaluation du patrimoine administratif, en fonction du type d'investissements réévalués. Une fois la réévaluation réalisée, chaque collectivité locale aura constitué une réserve de retraitement. Cette réserve est destinée à neutraliser les charges de ré amortissement à la reconstitution de la valeur résiduelle des immobilisations, pour les 10 premières années MCH2. Les biens ayant encore une valeur résiduelle après 10 ans généreront dès la 11^e année un amortissement comptable jusqu'au terme de leur durée d'utilisation théorique.)

La composition et la répartition des impôts sont présentées à l'écran sous forme de graphiques et en pourcentages.

Pour conclure, les comptes de résultats 2024 bouclent sur un bénéfice d'exercice de CHF 117'546.11, soit une amélioration par rapport au budget de CHF 281'888.69.

Cette amélioration est, principalement, due aux éléments suivants :

- Produits supplémentaires CHF 245'000.47
- Charges inférieures CHF 36'888.22

Rapport de la commission financière

Sur la base du rapport établi par l'organe de révision Gefid Conseils SA, la Commission financière a passé en revue les comptes de résultat 2024 de la commune de Sâles. La comptabilité et les comptes 2024 sont tenus correctement et conformes aux principes de la comptabilité publique. Les comptes ont été bouclés avec le nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). La Commission financière constate une bonne maîtrise des charges par rapport au budget initial, qui prévoyait un déficit. Force est de constater que plusieurs facteurs positifs ont permis de boucler les comptes de résultats 2024 sur un bénéfice de CHF 117'546.11. Il est à relever que ce bon résultat a été obtenu sur le point « Finances et impôts » (impôts ordinaires et spéciaux ainsi que la contribution immobilière). La commission financière remercie le Conseil communal de gérer judicieusement le patrimoine communal et recommande aux citoyens et citoyennes d'accepter les comptes de résultats 2024 de la commune de Sâles.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque de la part de l'assemblée.



Vote

Approuvez-vous les comptes de résultats 2024 de la commune ?

À savoir que les membres du Conseil communal s'abstiennent lors du vote sur les comptes.

Approbation : 49

Opposition : 0

Abstention : 0

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2024

Monsieur le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux cités ci-dessous. Ces comptes étaient également à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture et le détail figurait sur le site internet communal.

2. Formation

217. Bâtiments scolaires : Il s'agit de l'investissement voté le 12 décembre 2023 (rénovation thermique de l'école de Sâles). Cet investissement est en cours.

3. Culture, sport et loisirs

34. Sports et loisirs : Il s'agit de l'investissement voté le 14 mai 2024 (installation de panneaux photovoltaïques sur le Centre sportif). Les travaux débuteront en 2025.

6. Trafic et télécommunication

61. Circulation routière : Le montant des dépenses 2024 à hauteur de CHF 837'000.16 se compose des éléments suivants :

- a) Réfection de la route du Charpentier, à Maules, voté le 2 mai 2023, pour un montant dépensé de CHF 32'450.35 : l'investissement est bouclé au 31 décembre 2024, sans dépassement de crédit ;
- b) Achat du véhicule édilitaire « Pony », voté le 12 décembre 2023, pour un montant de CHF 102'315.00 : l'investissement est bouclé au 31 décembre 2024, sans dépassement de crédit ;
- c) Aménagement de la route de Romanens, secteur village, voté le 1^{er} décembre 2020, pour un montant dépensé de CHF 702'234.80. Les travaux sont en phase terminale, avec le paiement des emprises en 2025 et quelques finitions au niveau des terrains privés touchés.

7. Environnement, aménagement

71. Approvisionnement en eau : Il s'agit uniquement de taxes de raccordements à l'adduction d'eau (nouvelles constructions) encaissées.

72. Protection des eaux : Il s'agit également de taxes de raccordement au réseau communal d'épuration (nouvelles constructions) encaissées.

74. Revitalisation de la Sionge : L'investissement voté le 14 mai 2024 débute en 2024.

8. Economie publique

82. Sylviculture : Les travaux de la route forestière de Maules se sont terminés en 2024, pour un coût total de CHF 297'657.30, au lieu de CHF 360'000.00 prévus. Le montant net, à la charge de la commune, est de CHF 69'930.00 au lieu de CHF 160'000.00. En effet, une subvention cantonale de CHF 177'726.00 a été octroyée et un don de Patenschaft de CHF 50'000.00.

Total des investissements :

Les trois objets suivants ont été terminés en 2024 :

- Réfection de la route du Charpentier, sans dépassement de crédit ;
- Achat du véhicule édilitaire Pony, sans dépassement de crédit ;
- Réfection de la route forestière de Maules, pour un total de CHF 297'657.30, au lieu de CHF 360'000.00. Le montant net à la charge de la commune est de CHF 69'930.00 au lieu de CHF 160'000.00. Nous avons pu compter sur des subventions cantonales CHF 177'726.00 et d'un don de Patenschaft de CHF 50'000.00.

Les autres investissements sont toujours en cours.



Rapport de la commission financière

Toujours sur la base du rapport établi par l'organe de révision Gefid Conseils SA, la Commission financière a passé en revue les comptes des investissements 2024 de la commune de Sâles. L'exercice 2024 respecte les décisions ratifiées par l'assemblée communale et est conforme au budget voté. Certains investissements se sont terminés en 2024 tels que la réfection de diverses routes (Route forestière de Maules et Route du Charpentier), ainsi que la rénovation de la toiture de la toiture de la Halle d'exposition de l'Agencement Magnin. Tandis que d'autres étaient toujours en cours au 1^{er} janvier de cette année, à savoir l'aménagement de la Route de Romanens secteur village, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques du Centre sportif, et les travaux de revitalisation de la Sionge. La commission financière demande à l'assemblée d'accepter les comptes des investissements 2024 de la commune de Sâles.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque de la part de l'assemblée.

Vote

Approuvez-vous les comptes des investissements 2024 de la commune ?

À savoir que les membres du Conseil communal s'abstiennent lors du vote sur les comptes.

Approbation : 49

Opposition : 0

Abstention : 0

3. Investissements complémentaires 2025

CREDIT D'ETUDE POUR LES BATIMENTS SCOLAIRES

Présentation

Monsieur le Syndic donne la parole à Madame Marie-Chantal Pasquier et Monsieur Stéphane Baechler, Conseillers communaux en charge des dicastères des écoles et des bâtiments, pour cette présentation.

Madame Pasquier informe de l'augmentation de la population enfantine des communes de Sâles et Vaulruz, au cours de ces prochaines années : les infrastructures scolaires actuelles ne seront pas suffisantes pour accueillir tous les élèves.

À la demande des architectes contactés pour un devis de crédit d'étude, la prévision des futurs effectifs, jusqu'en 2035, a dû être estimé. Les Cercles scolaires voisins, soit Semsales - La Verrerie et Marsens – Sorens - Echarlens, dont la population est similaire à celle de Sâles-Vaulruz, ont été contactés. En moyenne, en classes enfantines, 2.5 élèves pour 100 habitants sont comptés contre 6.7 élèves pour 100 habitants, en classe primaire. Les Conseils communaux de Sâles et Vaulruz ont pris en compte les constructions déjà projetées et celles potentiellement réalisables sur les terrains en zone à bâtir.

La création de deux à trois classes supplémentaires est évidente. Toutefois, d'autres critères entrent en ligne de compte :

- la classe de Maules devra être intégrée dans un complexe scolaire, selon la réglementation cantonale en vigueur : +1 classe ;
- la salle prévue pour les Activités créatrices manuelles (ACM) de l'école de Vaulruz est actuellement utilisée par la 4e classe enfantine. Les élèves de 5H et 6H scolarisés à Vaulruz se déplacent à l'école de Sâles pour ceci, d'où des frais de transports supplémentaires. À l'école de Sâles, une des classes ACM se trouve au sous-sol, sans fenêtre et sans chauffage et la 2^{ème} classe AC est trop petite : +3 classes ;
- l'AES de Vaulruz peut accueillir 45 enfants pour le midi. Ce nombre est déjà atteint certains jours. Un AES devra être créé à Sâles : +1 salle ;
- le Cercle manque de salles d'appui sur les deux sites ainsi que de bureau pour la directrice et la TSS (travailleur social scolaire) : +4 salles ;

soit un total de 11 nouvelles salles à créer pour répondre aux besoins. L'étude pourra répondre à de nombreuses questions, notamment le ou les lieux les plus adaptés en fonction de différents critères.

Le plan de financement :

- Crédit d'étude



(montant estimé par trois bureaux d'architectes) CHF 60'000.00

Répartition par commune

- 50% par rapport à la population
- 50% par rapport au nombre d'élèves au 30 septembre de l'année scolaire en cours

- Commune de Vulruz	CHF	23'158.65
- Commune de Sâles	CHF	36'841.35
- Coût de l'investissement TTC	CHF	60'000.00

Ce montant sera financé par les liquidités. Les frais annuels, soit l'amortissement MCH2 (10% de l'investissement total), se montent à CHF 3'684.00.

Rapport de la commission financière

La commission financière a examiné le rapport d'investissement concernant le crédit d'étude de futurs bâtiments scolaires. Dans un avenir très proche, les changements de lois scolaires concernant les classes, dites isolées, ne permettront plus d'utiliser des classes telles que celles de Maules, Romanens ou Rueyres-Treyfayes. Le coût total de cet investissement est devisé à CHF 60'000.00, financé par un amortissement annuel, selon MCH2. La commission financière préavise favorablement cet investissement pour 2025.

Ouverture à la discussion

Monsieur Pierre Oberson se demande si le Conseil communal a d'ores et déjà une idée du projet et si la collaboration avec la commune de Vulruz est nécessaire.

Le Conseil communal informe que le bâtiment de Vulruz puisse accueillir un étage supplémentaire. Cependant, cela ne sera pas suffisant pour autant d'enfants. De plus, le bâtiment scolaire actuel de Sâles pose quelques difficultés notamment dû à sa structure (arches sous toiture, normes handicapés, accès entre l'ancien et le nouveau bâtiment). Le foyer de Sâles sera disponible, une fois celui de Vuadens construit. Or, l'espace réservé aux eaux (ERE) doit être étudié. La problématique des transports, du lieu et des tailles des salles de gymnastiques est aussi à prendre en considération. À l'époque, Vulruz ne possédait pas assez d'élèves afin de pouvoir créer des classes d'un degré d'apprentissage, d'où la fusion. Ceci a ainsi impliqué des coûts supplémentaires. Or, à ce jour, la situation s'est améliorée et pourrait, effectivement, être revue. Toutefois, un AES devra tout de même être créé à Sâles, soit la mise en place de salle.

Monsieur Jean-Pierre Oberson aimerait connaître les éléments requis à l'architecte pour cette étude.

Monsieur Stéphane Baechler indique qu'il lui sera demandé d'étudier les différentes options possibles et optimales, en fonction des paramètres à prendre en compte : le nombre de salles de classes, l'AES, les transports, les parkings, les distances, etc. Il étudiera les installations techniques existantes, celles à modifier et celles pouvant être créées. Les CHF 60'000.00 seront répartis comme présentés précédemment, entre Sâles et Vulruz, selon la clé de répartition habituelle. De plus, ce montant comprend l'étude par l'architecte ainsi que ses sous-mandataires : urbaniste, divers ingénieurs (feu, thermique, etc.), etc. Le crédit d'investissement devrait être voté en assemblée de printemps 2026.

Monsieur Jacques Uldry se demande qu'advient de ce(s) bâtiment(s) en cas d'éventuelle fusion des communes de la Sionge (Vulruz, Vuadens et Sâles)

Madame Marie-Chantal Pasquier informe qu'à ce jour, une fusion des trois communes n'est pas en cours de discussion et que les bâtiments devront être utilisés, afin de limiter les trajets.

Vote

Acceptez-vous ce premier investissement complémentaire 2025 pour le crédit d'étude pour les bâtiments scolaires ?

Approbation : 55

Opposition : 1

Abstention : 0

CREDIT ADDITIONNEL POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA BOULANGERIE DE SALES

Présentation

Monsieur Stéphane Baechler présente cet objet.



Ce projet structurant pour le village de Sâles est déjà bien avancé. Toutefois, en cours de chantier, des travaux complémentaires se sont révélés indispensables, notamment pour des raisons techniques, de sécurité et de conformité aux normes en vigueur. Il s'agit notamment de frais liés :

- à l'ascenseur ;
- au renforcement statique du bâtiment ;
- à la peinture ;
- au carrelage ;
- à l'étanchéité de la toiture ;
- à des réparations à la suite de dégâts d'eau ;
- au déplacement de certaines portes ;
- et à l'adaptation aux normes incendie et sanitaires.

Ces éléments n'étaient pas identifiables avant le début des travaux et relèvent de découvertes sur le terrain. Sans ce crédit additionnel, le projet ne pourrait pas être mené à bien, ce qui mettrait en péril l'ouverture de la boulangerie, les emplois qui y sont liés, et plus largement l'animation de du centre de village.

Il est rappelé que ce crédit pourrait être validé par le Conseil communal, sans vote par l'assemblée communale. Cependant, ce dernier a fait le choix de le soumettre, comme cela avait été le cas pour l'achat du bâtiment et les premiers travaux.

Le plan de financement :

- Maçonnerie	CHF	63'500.00
- Aménagement extérieur	CHF	25'000.00
- Etanchéité et ferblanterie	CHF	20'000.00
- Peinture et plâtrerie	CHF	38'500.00
- Installations électriques	CHF	40'000.00
- Installations chauffage	CHF	70'000.00
- Installations sanitaires	CHF	38'000.00
- Ascenseur	CHF	48'000.00
- Serrurerie	CHF	30'000.00
- Menuiserie	CHF	34'500.00
- Carrelage	CHF	10'000.00
- Nettoyages	CHF	9'000.00
- Honoraires architecte	CHF	65'000.00
- Honoraires ingénieur civil	CHF	1'400.00
- Honoraires ingénieur thermique	CHF	1'000.00
- Honoraires géomètre	CHF	800.00
- Divers et imprévus	CHF	5'300.00
- Coût de l'investissement TTC	CHF	500'000.00
- Coût total de la rénovation	CHF	500'000.00
- Crédit voté en assemblée du 10 décembre 2024	CHF	-350'000.00
- Crédit additionnel	CHF	150'000.00

Les frais annuels, l'intérêt calculé d'un emprunt bancaire à 1.50% de CHF 150'000.00, se montent à CHF 2'250.00.

Rapport de la commission financière

La commission financière a pris acte de la demande de crédit additionnel concernant les travaux de rénovation de la boulangerie de Sâles. À la suite de différents imprévus survenus dans le cadre de cette rénovation, la commission financière a analysé le plan de financement initial, ainsi que la rentabilité, à la suite de ce futur investissement. Les membres de la commission financière souhaitent attirer l'attention sur le fait que le point « divers et imprévus » du devis initial de l'architecte, semblait sous-estimé pour une rénovation sur un bâtiment d'un certain âge. Afin de ne pas interférer sur la fin des travaux et en soulignant la totale transparence du Conseil communal sur ce dossier, la commission financière préavise favorablement cet investissement et recommande aux citoyennes et citoyens de bien vouloir l'approuver.



Ouverture à la discussion

Monsieur Pierre Oberson qu'elles sont les personnes qui ont estimé les coûts de rénovation lors de l'achat du bâtiment.

Monsieur Stéphane Baechler informe s'être entouré de professionnels du bâtiment. Il précise que les travaux complémentaires ont été découverts lors des remises en état des installations, plus utilisées par les anciens propriétaires (champignons sur les poutres, éléments statiques à la suite des forages, fuites d'eau, etc.).

Monsieur Jean-Pierre Oberson se demande si un budget pour les imprévus était prévu sur le crédit initial.

Monsieur Stéphane Baechler répond par la positive. Celui-ci était d'environ 10% de l'investissement mais ne suffit pas à couvrir les défauts supplémentaires. L'assurance prend en charge une partie des dégâts d'eau, mais n'entre pas en matière pour le tout. CHF 5'300.— sont maintenant prévu avec ce nouvel objet.

Monsieur Jean-José Ruffieux se demande la date du bâtiment et sa future rentabilité.

Monsieur Nicolas Hassler pense que le bâtiment a été construit dans les années 1900.

Madame Marie-Chantal Pasquier informe que les loyers annuels à percevoir sont de CHF 49'200.00. Celui-ci couvre les intérêts.

Madame Sébastien Regamey propose de reporter une partie des surcoûts des travaux sur les loyers. Il semblerait que cela ne soit pas possible. Toutefois, Monsieur Stéphane Baechler se renseignera auprès de la régie immobilière.

Monsieur Matthieu Menoud espère que l'investissement final bouclera sans dépassement.

Monsieur Florian Pittet informe que le Conseil communal s'est basé sur les offres reçues.

Monsieur Yvan Rouiller travaille sur le chantier et confirme que certains éléments ne pouvaient être connus lors de la visite du bâtiment.

Vote

Acceptez-vous ce dernier investissement complémentaire 2025 pour le crédit additionnel pour les travaux de rénovation de la boulangerie de Sâles ?

Approbation : 55

Opposition : 0

Abstention : 1

Monsieur le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

4. Désignation de l'organe de révision pour la période 2025-2027

La loi sur les communes du 16 mars 2006 impose que les comptes communaux soient contrôlés et approuvés par une fiduciaire agréée. Le mandat est de trois ans, renouvelable une fois au maximum. De ce fait, la fiduciaire Gefid SA a révisé les comptes 2024, pour la dernière fois. Le choix de cet organe de révision est de la compétence de l'assemblée communale, sur proposition de la commission financière. La parole est laissée à Monsieur Jérôme Beaud, président de la commission financière.

Fiduconsult SA, établie à Bulle, est au bénéfice des agréments et compétences légales obligatoires, afin d'effectuer la révision des comptes.

Vote

Acceptez-vous l'organe de révision pour la période 2025-2027 ?

Approbation : 55

Opposition : 0

Abstention : 1

Monsieur le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.



5. Divers

Rappel concernant les divers : conformément à la loi sur les communes, après liquidation de l'ordre du jour, chaque citoyen actif peut faire des propositions sur d'autres objets relevant de l'assemblée. Celle-ci décide, séance tenante ou lors de sa prochaine séance, s'il y a lieu de donner suite à ces propositions. Dans ce cas, elles sont transmises au Conseil communal qui se détermine à leur sujet et les soumet à l'assemblée pour décision dans le délai d'une année. Cette décision peut n'être toutefois qu'une décision de principe lorsque la proposition demande une longue étude. Chaque citoyen actif peut également proposer au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Le Conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine assemblée. Le texte des propositions ou des questions ainsi que les réponses qui leur sont données figurent au procès-verbal. Il s'agit d'un droit et nous vous encourageons à l'utiliser.

► Déchets ménagers, organiques et encombrants

L'Exécutif a décidé de fermer l'accès libre à la zone de dépôt des branches. En effet, celle-ci devenait trop attrayante pour la population, y compris celle des villages alentours. Dans un souci d'économie et afin de mieux contrôler cette gestion des branches, les personnes désirant déposer des branches sont priées de se conformer aux horaires d'ouverture de la déchetterie. Exceptionnellement, une clé pourrait être demandée à l'administration.

Les quantités récoltées ont explosées ces dernières années engendrant une augmentation des frais. L'employé communal était occupé une demi-journée, si ce n'est plus, pour de lourds travaux de manutention afin de transborder les branches en question à l'intérieur de la déchetterie.

Une augmentation des sacs non munis de vignettes est alors remarquée, lors du ramassage hebdomadaire soit dans la benne à la déchetterie. L'exécutif étudiera ceci afin de revoir le système.

La population est remerciée pour sa compréhension et coopération.

► La parole est donnée à l'assemblée communale

Madame Fabienne Pasquier relève un problème important lié aux feux bleus : ceux-ci ne trouvent pas les habitations de Treyfayes. L'administration en prend note et écrira au canton.

Monsieur Lucien Menoud demande quelles sont les conditions de participation à Option Gruyère. En effet, la population paye mais ne reçoit aucune retombée. Il espère que l'augmentation prévue ne sera pas reportée sur les habitants.

Monsieur Nicolas Hassler informe que cette association a été créée pour la culture, le sport et les loisirs, ainsi que la petite enfance. Avec cette structure, des subventions devaient être obtenues. Toutefois, à ce jour, les communes ne reçoivent pas d'argent en retour. Le comité d'Option Gruyère revendique cela auprès du canton.

Madame Nathalie Hassler se demande quels spectacles sont subventionnés via cette association.

Monsieur Stéphane Baechler informe que l'Association Culturelle La Lisière, de Sâles, perçoit un montant, et énumère les autres bénéficiaires 2024.

Monsieur Claude Seydoux précise que les escaliers pour déposer le gazon, à la déchetterie, commencent à être fatigués. De plus, une personne à mobilité réduite ne peut y accéder.

Monsieur Jean-José Ruffieux félicite les tenanciers de l'Auberge de la Couronne pour leur travail et investissement. Il se demande si l'annonce d'ouverture de la boulangerie pourrait être partagée. Le Conseil communal en prend acte, bien que cela soit du ressort de Monsieur Müller, le tenancier.

Monsieur Arnaud Savary fait partie des pompiers de la Sionge et demande d'étudier les normes relatives aux odeurs, pour la rénovation de l'Ancienne-Ecole 10. En effet, en début de soirée, une forte odeur est ressentie due à la proximité de la porcherie.

Monsieur Stéphane Baechler en prend note.

Madame Fabienne Pasquier informe du mauvais état des escaliers à l'ancienne école de Romanens.

Monsieur Stéphane Baechler en prend note.



Remerciements

Monsieur le Syndic remercie le Conseil communal, l'ensemble du personnel communal, de l'administration, de la voirie et de la conciergerie, qui travaille souvent dans l'ombre.

Il relève également l'excellente correction avec lequel les débats sont tenus lors des assemblées communales, en remercie la population présente, qui démontre son intérêt pour sa commune et l'invite à la prochaine assemblée (budget), prévue le mardi 9 décembre 2025, sous réserve de toute modification et si aucune assemblée extraordinaire n'est organisée entre temps.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic clôt cette assemblée communale à 22h04.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Nicolas Hassler



La Secrétaire

Prescilia Genoud

Provisoire